



Mercredi 7 décembre 2022

## Transition TRA > Transdev L'UNSA vous informe

Les négociations de transition TRA > TRANSDEV Nord Seine-Saint-Denis ont donné lieu à la conclusion d'un accord. Focus sur les principaux points.

- Maintien des paliers d'ancienneté pour les ex-TRA: un salarié conducteur transféré avec un salaire de base 2 295,81 € qui atteint le palier des cinq ans bénéficiera d'un nouveau salaire de base [2 295,81 € / (1 + 10 %) x (1 + 12 %)] = 2 337,55 € brut (référence grille de salaire TRANSDEV-TRA 2022).
- Indéxation des NAO sur le salaire de base ainsi que sur le taux horaire individuel.
- Maintien des accords TRA jusqu'au
   31 décembre 2023 en attendant la conclusion de nouveaux accords concernant les primes.
- **Mise en place d'un 13** e **mois** pour l'ensemble des salariés avec reprise d'ancienneté

- (versement de 50 % en juin et 50 % en novembre).
- Maintien de la PFA contractuelle (1 / 12 des élements variables effectué sur l'année civile), avec clause de revoyure pour nos collègues de KEOLIS.
- Titres-restaurant à 9,00 € pour tous les salariés.
- Prime différentielle mise en place par le Groupe en cas de manque à gagner sur la période de référence, avec neutralisation des absences sur la période de référence (2022). Une clause de revoyure sera mise en place également.



## CET ACCORD EST LE PREMIER D'UNE LONGUE SÉRIE

Les négociations à venir seront décisives pour nos rémunérations et nos primes, telles que la PNA. Le but est d'essayer d'unifier et de préserver le pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés. Bien évidement, il faudra avoir des élus compétants... Personne ne doit être oublié à la TRA!

VOS ÉLUS UNSA
BATAILLENT CHAQUE
JOUR POUR LE
POUVOIR D'ACHAT DE
TOUS AINSI QUE POUR
LES CONDITIONS ET
L'ORGANISATION
DU TRAVAIL DE
L'ENSEMBLE DES
SALARIÉS.



56, rue du Faubourg Montmartre ● 75009 Paris Métro ② Le Peletier ● Métro ② Notre-Dame-de-Lorette 01 42 82 09 13 ● transport@unsa.org www.unsa-transport.org













